

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE ALLY

ARRÊTÉ CONJOINT

Portant réglementation temporaire de la circulation

RUE DE LA ALITERIE

Communes de **ALLY**

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départemental du Cantal du 18 septembre 2015
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-0892 du 02 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu les avis favorables des mairies de **CHAUSSENAC et BRAGEAC**
- Vu la demande de l'entreprise **CDE**

Considérant que pour réaliser les travaux d'enfouissement du réseau HTA

Sur proposition du maire de **ALLY**

ARRÊTENT

Article 1 :

- du **LUNDI 26 MAI** jusqu'au **VENDREDI 20 JUIN 2025** la rue de la Laiterie sera fermée à la circulation entre les PR 4+600 à 4+740.

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par **Chausсенac et Brageac**.

Article 2 : Les prescriptions suivantes sont à la charge de l'entreprise **CDE** chargée des travaux.

1. Les dispositifs physiques de fermeture des routes.
2. La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture de la route.
3. La signalisation et le jalonnement sur l'ensemble du parcours de la déviation.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : ampliation. :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Cantal
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

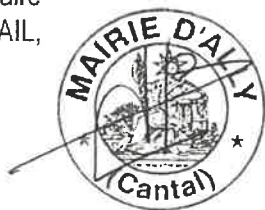
Un exemplaire sera adressé pour information à :

- Les Mairies de **CHAUSSENAC et BRAGEAC**
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

A ALLY le : 19 mai 2025

Aurillac le : **22 MAI 2025**

Le Maire
M. Pascal TERRAIL,



Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal

Le Directeur des Mobilités


Philippe FABREGUE

(Joindre impérativement un plan explicite et intégral de la déviation)



réaire de déviation
oute fermée à la circulation

Re: DEMANDE ACCORD POUR DEVIATION POUR TRAVAUX

Mairie BRAGEAC <mairie.brageac@gmail.com>

jeudi 15 mai 2025 à 16:45 réception

À : mairiedally

 vous avez répondu à ce message

Bonjour,

Oui vous avez l'accord de Madame le Maire pour faire la déviation.
Pourriez-vous nous indiquer les dates concernées si vous les connaissez déjà?
Merci d'avance,

Bien cordialement,
Caroline Kwiatek
Mairie de Brageac
15 rue Marcel Mazar
Le Bourg
15700 Brageac

Tel : 04 71 69 04 30

Mail : mairie.brageac@wanadoo.fr

Ouverture: lundi et jeudi de 13h 30 à 17h

Le mar. 13 mai 2025 à 18:56, mairiedally <mairiedally@orange.fr> a écrit :

Bonsoir à tous les deux,

Actuellement l'entreprise CDE procède à l'enfouissement du réseau HTA. De ce fait, la rue de la laiterie doit être complètement fermée à la circulation. Une déviation (en accord avec la DDT) sera mise en place et concernera vos commune respectives.

Avant toute chose, nous devons donc vous demandez votre accord.

En espérant avoir un retour favorable je vous souhaite à tous les deux une bonne soirée.

Pascal

RE: DEMANDE ACCORD POUR DEVIATION POUR TRAVAUX

MAIRIE CHAUSSENAC <mairie.chausсенac@wanadoo.fr>

mercredi 14 mai 2025 à 08:49 réception

À : mairiedally

 vous avez transféré ce message

Bonjour Pascal,

La commune de Chausсенac est évidemment d'accord pour que vous mettiez en place cette déviation.

Si vous avez besoin d'un papier officiel, dis le moi.

Cordialement.

Jean-marc.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De : mairiedally <mairiedally@orange.fr>

Envoyé : mardi 13 mai 2025 18:56

À : Mairie de Brageac <mairie.brageac@wanadoo.fr>; mairie chausсенac <mairie.chausсенac@wanadoo.fr>

Objet : DEMANDE ACCORD POUR DEVIATION POUR TRAVAUX

Bonsoir à tous les deux,

Actuellement l'entreprise CDE procède à l'enfouissement du réseau HTA. De ce fait, la rue de la laiterie doit être complètement fermée à la circulation. Une déviation (en accord avec la DDT) sera mise en place et concernera vos commune respectives.

Avant toute chose, nous devons donc vous demandez votre accord.

En espérant avoir un retour favorable je vous souhaite à tous les deux une bonne soirée.

Pascal